

Sommaire	
Maladie de Newcastle au Canada : faune sauvage	153
Encéphalomyélite équine de l'Est au Mexique	154

MALADIE DE NEWCASTLE AU CANADA Faune sauvage

Traduction d'une télécopie reçue le 7 octobre 1996 du Docteur N.G. Willis, Délégué du Canada auprès de l'OIE :

S. R. - 1

Date de la première constatation de la maladie : 16 septembre 1996.

Date présumée de l'infection primaire : fin août 1996.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : Bowmanville, province d'Ontario, sur la rive nord du lac Ontario, à environ 70 km à l'est de la ville de Toronto.

Commentaires concernant l'effectif atteint : un seul cas clinique a été constaté. Il s'agissait d'un cormoran à aigrette (*Phalacrocorax auritus*) apporté à un centre de soins pour oiseaux. Il est mort de la maladie. Aucun autre cas suspect n'a été signalé cette année dans la population de cormorans.

Commentaires relatifs au diagnostic : le diagnostic a été confirmé le 30 septembre 1996 par l'Institut de recherche en santé animale de Hull (Québec). L'indice de pathogénicité par voie intracérébrale était de 1,38.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : des indices de pathogénicité similaires ont été déterminés en 1990, 1992 et 1995 sur des isolats provenant de cormorans. Il n'y avait pas eu, alors, de propagation de la maladie aux populations aviaires domestiques. Cette fois encore, aucune contamination de volailles n'a été observée.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : mise en interdit du centre de soins et prélèvements à des fins de dépistage chez les oiseaux ayant pu être en contact avec le cormoran infecté. Des notices d'information mises à jour sont distribuées aux aviculteurs canadiens. Toutes les régions vont être alertées pour accroître la vigilance et signaler toute suspicion.

*

* *

ENCÉPHALOMYÉLITE ÉQUINE DE L'EST AU MEXIQUE

Traduction d'une télécopie reçue le 9 octobre 1996 du Docteur A.O. Flores Hernández, directeur général du service de santé animale, ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, Mexico :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 1^{er} octobre 1996 (voir *Informations sanitaires*, 9 [38], 148).

Date finale de la période du présent rapport : 9 octobre 1996.

Identification géographique du foyer : commune d'Aldama, Etat de Tamaulipas.

La suspicion d'encéphalomyélite équine vénézuélienne a été infirmée et le diagnostic d'encéphalomyélite équine de l'Est a été porté. Sur un total de 106 cas, 92 équidés sont morts à ce jour. Le dernier cas a été enregistré le 4 octobre 1996.

La zone focale s'étend sur un rayon de 15 km ; on y recense 840 chevaux répartis dans 35 ranchs. Le reste de la commune d'Aldama, où se trouvent environ 6 000 chevaux, est considéré comme zone périfocale.

Le programme de lutte contre les vecteurs se poursuit dans les zones focale et périfocale. Les recherches épidémiologiques se poursuivent également, et aucun cas humain n'a été constaté à ce jour.

Les déplacements d'équidés dans l'Etat de Tamaulipas et vers le reste du pays demeurent interdits.

Dès le premier rapport, un plan de vaccination contre l'encéphalomyélite équine vénézuélienne avait été mise en œuvre à titre préventif : 6 272 équidés présents dans les zones focale et périfocale ont ainsi été vaccinés. Dès l'obtention du diagnostic définitif, un nouveau plan faisant appel à un vaccin spécifique à l'encéphalomyélite équine de l'Est a été instauré en vue de vacciner 10 000 équidés dans la commune atteinte ainsi que dans trois communes limitrophes, destinées à constituer une zone tampon.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.